

REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/93/ 206 /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU La Loi Fondamentale,
- VU Le Décret D/92/036/PRG/SGG du 6 Février 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU Le Décret N° 92/214/PRG/SGG du 03 Septembre 1992 portant Attribution et Organisation du Ministère du Commerce, des Transports et du Tourisme ;
- VU Le Décret D/93/152/PRG/SGG/du 20 Août 1993, portant Attribution et Organisation du Bureau de Stratégie de Développement des Transports.

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Docteur Younoussa KOITA Précédemment Directeur National Adjoint du Bureau de Stratégie de Développement de l'ex Ministère des Transports et des Travaux Publics est nommé Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement du Ministère du Commerce, des Transports et du Tourisme.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 21 OCTOBRE,

1993



GENERAL LANSANA CONTE